



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL****SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2023 À 18 H 00**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2023 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Tom Broad,  
Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général et greffier, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière adjointe, Caroline Plourde.

Monsieur le conseiller Dan Boyer est absent.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Madame Caroline Plourde agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>07-231-23</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'OUVRIR** la séance extraordinaire du 12 juillet 2023. Il est 18 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

<b>07-232-23</b>	<b>Ordre du jour</b>
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

07-231-23 Ouverture de la séance

07-232-23 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

**4. Patrouille municipale**

**5. Développement communautaire**

**6. Urbanisme**

**7. Services techniques**

**8. Environnement**

**9. Développement économique et touristique**

**10. Ressources humaines**

07-233-23 Nomination d'un trésorier par intérim à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**11. Finances**

07-234-23 Désignation d'un signataire autorisé (chèques et effets négociables)

07-235-23 Autorisation au trésorier par intérim d'effectuer des placements conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*

**12. Administration et greffe**

07-236-23 Désignation du trésorier par intérim à titre de représentant autorisé et responsable des services électroniques pour l'accès au PGAMR

07-237-23 Nomination d'un maire suppléant

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

**14. Dépôt de documents**

**15. Levée de la séance**

07-238-23 Levée de la séance

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

La période de questions est ouverte à 18 h 03. Aucune assistance n'étant présente, elle est fermée à 18 h 03.

## 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 6. URBANISME

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 7. SERVICES TECHNIQUES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 10. RESSOURCES HUMAINES

07-233-23

**Nomination d'un trésorier par intérim à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue**

### ATTENDU

la vacance du poste de trésorier de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

### ATTENDU QU'

il y a lieu de nommer un trésorier par intérim le temps de combler le poste permanent de trésorier ;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad  
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

### ET RÉSOLU,

**DE NOMMER** monsieur Martin Bonhomme comme trésorier par intérim de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à compter du 13 juillet 2023, et ce, jusqu'à l'embauche d'un nouveau trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

## 11. FINANCES

07-234-23	Désignation d'un signataire autorisé (chèques et effets négociables)
-----------	---

**ATTENDU** la signature de madame Paola Hawa, Maire ;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

### ET RÉSOLU,

**QUE** monsieur Martin Bonhomme, directeur général et trésorier par intérim de la Ville, soit autorisé à signer tous les chèques et effets négociables, et qu'en l'absence du trésorier par intérim de la Ville, madame Caroline Plourde, greffière adjointe, soit autorisée à signer tous les chèques et effets négociables en remplacement de la signature de monsieur Martin Bonhomme, directeur général et trésorier par intérim.

Adoptée à l'unanimité.

07-235-23	Autorisation au trésorier par intérim d'effectuer des placements conformément aux dispositions de la <i>Loi sur les cités et villes</i>
-----------	---

**ATTENDU QUE** le conseil peut autoriser le trésorier à placer les deniers provenant des taxes ou redevances municipales ou tout autre denier appartenant à la municipalité ;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

### ET RÉSOLU,

**D'AUTORISER** monsieur Martin Bonhomme, trésorier par intérim, à placer, conformément aux dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes*, et plus particulièrement son article 99, les deniers de la Ville provenant des taxes ou redevances municipales ou tout autre denier appartenant à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

## 12. ADMINISTRATION ET GREFFE

07-236-23	Désignation du trésorier par intérim à titre de représentant autorisé et responsable des services électroniques pour l'accès au PGAMR
-----------	--

5100

**ATTENDU QUE** la Ville est inscrite au service clicSÉCUR (service d'authentification du gouvernement du Québec) dans le but d'avoir accès aux services électroniques offerts par les ministères et organismes, notamment le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) et Revenu Québec ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young  
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

**ET RÉSOLU,**

**D'AUTORISER** monsieur Martin Bonhomme, directeur général, à agir à titre de représentant autorisé et responsable des services électroniques, et à obtenir un code clicSÉCUR auprès de Revenu Québec pour accéder au PGAMR.

Adoptée à l'unanimité.

<b>07-237-23</b>	<b>Nomination d'un maire suppléant</b>
------------------	--

**ATTENDU QUE** selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut désigner parmi ses membres un maire suppléant pour la période qu'il détermine ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**DE NOMMER** monsieur le conseiller Ryan Young comme maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2023 inclus.

Adoptée à l'unanimité.

**13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>07-238-23</b>	<b>Levée de la séance</b>
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 06.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Plourde  
Greffière adjointe

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-259071 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-259070 (SyGED).*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 12 juillet 2023 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 13 juillet 2023.

\_\_\_\_\_  
Me Paola Hawa, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Plourde, greffière adjointe